

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le cinq juillet deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents :** Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Damien Lamboley, Maryline Trichard, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charenso

Excusés : Ludovic Batteur, Geneviève Foley, Adrien Carret,

Damien Lamboley a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 juin 2022

**Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **I. AFFAIRES DIVERSES**

#### **Affaires scolaires**

##### **1. Conseil d'école du 28 juin 2022**

Myriam Perrin présente le compte-rendu du conseil d'école :

- effectif à la rentrée de septembre 2022 : 129 élèves
- départ de Mme FELLER, enseignante de PS/MS et arrivée de Mme CAZEMAGE
- places à la cantine à étudier : 65 places pour les grands et 24 places pour les petits actuellement
- demande de l'équipe enseignante pour l'installation d'un abri pour le stockage des véhicules de l'école maternelle et pour la climatisation de la classe 5.

#### **Personnel communal**

##### **1. Adjoint technique**

Nous sommes en cours de recrutement pour deux postes d'adjoint technique :

- l'entretien des bâtiments et la surveillance de la pause méridienne à compter du 18 juillet 2022 pour une durée de 24h hebdomadaires pendant les périodes scolaires et 8.50 heures hebdomadaires pendant les vacances.
- l'entretien de l'école pour 7 hebdomadaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h15) en complément de Fanny Reynaud en congé parental à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Nous avons reçu deux candidatures et les entretiens sont programmés le jeudi 7 juillet.

En parallèle, nous sommes en contact avec des entreprises de nettoyage afin d'étudier le coût et les prestations proposées.

##### **2. Cantinière**

En prévision de l'absence de la cantinière à compter du 14 septembre pour une durée d'au moins 4 mois, il convient d'organiser son remplacement. L'entreprise Newrest qui est déjà intervenu pour le compte de la cantine peut assurer la prestation de livraison de repas pour un coût unitaire

de 3.95 € HT soit 4.16 € TTC. Au vu de la durée de l'absence, il est envisagé de procéder à un recrutement. Une annonce sera passée.

### **3. ATSEM**

Suite à la demande de mutation de l'ATSEM de la classe des PS/MS à compter du 31 août 2022, le poste pour une durée hebdomadaire de 33.56 heures annualisées est vacant. Une annonce est en cours de diffusion.

## **Divers**

### **1. Défilé du 14 juillet**

Le défilé aura lieu à 11 h en présence de la Clique. La gerbe de fleur sera commandée à Fleur de Bohème.

### **2. Réforme de la publicité des actes**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles suivantes sont applicables :

- Procès-verbal du conseil municipal signé par le maire et le secrétaire de séance et diffusion après son adoption lors du conseil suivant
- Publication de la liste des délibérations prises par le conseil municipal dans un délai d'une semaine par affichage à la mairie et sur le site internet
- L'entrée en vigueur des actes réglementaires (délibérations et arrêtés) est réalisée par la publication électronique sur le site internet de la commune

## **II. FINANCES**

### **1. Fixation des tarifs du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire présente le bilan du compte cantine et rappelle les tarifs des repas. Avec la loi Egalim imposant un approvisionnement de 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits biologiques, le coût des matières premières est en augmentation

Il propose donc au conseil municipal de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Repas enfant : 4.75 €
- Repas adulte : 6.05 €
- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.05 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil fixe à 4.75 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard Pivot et facturé aux parents et à 6.05 € les repas adultes et à 6.05 € les repas non programmés à l'avance.

## **III. BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1. Informations**

Les travaux de plomberie pour le local du Locavor sont terminés.

Un rafraîchissement de l'appartement G de la résidence Ponosse sera réalisé courant septembre avant de le proposer à nouveau à la location.

Les peintures des barrières sur la place du Petit Tertre et des dessous de toit et fenêtres de la salle des fêtes seront réalisées sur fin juillet.

Une demande de devis est en cours pour la réfection du toit du cabanon des jeux de boules.

La commission se réunit le vendredi 15 juillet à 17h.

## **IV. ENVIRONNEMENT**

### **Voirie**

#### **1. Aménagement du Bourg**

Suite à l'arrêt de la prestation par les services du Département, nous avons pris contact avec des prestataires pour assurer la maîtrise d'œuvre :

- Sur la partie voirie : le conseil valide la proposition de Calad' études.
- Sur la partie aménagement des parkings et virage de l'école : une seule réponse de Trace paysage. Un contact sera pris avec le cabinet Merlin pour comparaison.

Pour l'achat des terrains, un propriétaire n'est pas vendeur au prix proposé de 4 € /m<sup>2</sup>. L'aménagement sera donc réétudié sans cette parcelle. Des précisions sont attendues de la part du géomètre pour finaliser la partie entre la rue Claude Brailion et l'école.

Suite à une rencontre avec le Sous-préfet, notre dossier DSIL n'est pas retenu pour cette année mais devrait pouvoir être accepté en 2023.

#### **2. Réseau d'eau Le Mathy**

Jean-Claude Desbat fait le point sur l'avancement des travaux suite à la réunion de chantier:

- L'entreprise ALBERTAZZI a repris le réseau d'eau potable de l'allée de Châtel.
- La SADE débute la reprise du réseau d'eaux pluviales avec la création de grille pour chaque accès aux habitations. Les propriétaires seront donc invités à canaliser les eaux pluviales en direction de cette grille.
- L'entreprise TELEREP va procéder au re-chemisage de la canalisation d'eau de la rue du Mathy
- A la fin de ces travaux, l'entreprise THIVENT est en charge de la reprise de la voirie. Une demande sera adressée à la CAVBS pour reprendre une enveloppe voirie qui n'a pas été utilisée en 2020 et inclure l'impasse du Verger.

#### **3. Balayeuse**

Jean-Claude Desbat présente une démonstration pour l'intervention d'une balayeuse pour un coût de 480 € la demi-journée et 600 € la journée. Cette prestation pourra être utilisée une à deux fois par an. Jean-Claude Desbat va également prendre contact avec l'entreprise CANARD pour une intervention à la suite du défilé humoristique lors des conscrits.

### **Urbanisme**

#### **1. Permis de construire**

PC0692572200002- 710 rte d'Arbuissonnas – AI 27- 216-219 – BOURDIN Elisabeth

Création d'une véranda de 60 m<sup>2</sup> - **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

PC0692572200003 – 130 rue du Chardon – AE 172 – DUZELET Laurent

Extension d'une maison d'habitation - **Le conseil émet un avis favorable**

#### **2. Déclarations préalables**

DP0692572200019 – 61 impasse des Mésanges – AL 468 – CASU Mathéo et BOURGOIN Tifanie

Changement porte fenêtre et porte d'entrée - **Le conseil émet un avis favorable**

DP0692572200020 - 18 route du Jean-Thomas – AO 268 – LONGERE Bernard

Division en vue de construire - **Le conseil émet un avis favorable tout en précisant que l'accès est prévu sur un chemin rural et qu'il ne sera pas transformé en voirie.**

DP0692572200021 – 88 allée de Châtel – AI 556 – VIALLET Stéphane

Pose de panneaux photovoltaïques- **Le conseil émet un avis favorable**

#### **3. Certificats d'urbanisme**

CU0692572200043 – 23 chemin de Montrichard – AM 371  
CU0692572200044 – Route de Clochemerle – AB 375  
CU0692572200045 – Montmorandy – AI 129 et AI 130  
CU0692572200046 – Rochefolle – AH 153  
CU0692572200047 – Rochefolle – AH 147 et 148  
CU0692572200048 – Haut de Chatel – AH 84  
CU0692572200049 – Le Plageret – AE 64  
CU0692572200050 – Chonay – AE 13  
CU0692572200051 – Merin – AD 225 et 226  
CU0692572200052 – Merin – AD 212, 213 et 214  
CU0692572200053 – Le Fagolet – AD 95  
CU0692572200054 – Le Fagolet – AD 91  
CU0692572200055 – Polettes – AC 292, 293, 377 et 378  
CU0692572200056 – Les Balmes – AI 181

#### **4. SAFER**

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

### **Environnement**

#### **1. Passage sur la commune**

Le Club cycliste de Monsols – Deux Grosnes organise sa randonnée VTT Beaujolais Bike Tour le 2 octobre 2022. Le conseil émet un avis favorable.

### **V. SYNDICATS INTECOMMUNAUX**

#### **1. CAVBS**

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 19 mai 2022.

### **VI. QUESTIONS DIVERSES**

- Inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelles : 24 septembre à 15 h
- Jean-Charles informe de la révision du loyer de l'Echanson sur la base de l'indice INSEE des loyers commerciaux ce qui porte le loyer à 1 202.10 € (841.47 € pour la partie restaurant et 360.63 € pour la partie habitation).
- La rencontre pour la présentation du PADD est fixée au mardi 12 juillet à 20h.
- Le conseil départemental nous informe que le montant du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux s'élève à 80 426 € (35 000 € prévu au budget).
- Repas du CCAS fixé au 15 octobre
- Repas avec les membres sortants de l'ancien conseil prévu le 30 septembre
- Un contact est en cours avec l'OPAC pour la réalisation de la résidence Sénior
- Xavier Collonge signale une lampe grillée au Chardon
- Prochain conseil municipal : 13 septembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 30.

PERRIN Jean-Charles,  
Maire

LAMBOLEY Damien  
Secrétaire de séance